

# POLOGNE



Source : "GEOATLAS.com © 2009 © Graphi-Ogre"

**Date de mise à jour : 8 Juillet 2010**

## Données générales

**Superficie : 312 679 km<sup>2</sup>**

**Capitale : Varsovie**

**Monnaie : Zloty (PLN)**

**Langue : Polonais**

**Population : 38,13 millions d'habitants  
(61,15% urbaine, 38,85% rurale)**

### Démographie :

**Croissance démographique : 0,05%**

**Tranches d'âges :**

- 0-14 ans : 15,5% de la population
- 15-64 ans : 71,1% de la population
- 65 ans et plus : 13,3% de la population

### Infrastructures :

**Réseau routier : 383 000 km**

**Réseau ferré : 19 800 km**



Source : "GEOATLAS.com © 2009 © Graphi-Ogre"

Source: Eurostat, office des statistiques GUS

## Données politiques

### Etat :

Nom officiel : Rzeczpospolita Polska

Nature du régime : république à caractère mixte à dominante parlementaire.

Dernières élections : suite à l'accident d'avion ayant coûté la vie au président Lech Kaczynski, des élections présidentielles anticipées se sont tenues en Juin et Juillet 2010.

Prochaines élections : Elections parlementaires entre le 14 novembre 2010 et le 9 janvier 2011. Le premier ministre doit en annoncer la date exacte au plus tard le 13 octobre 2010.

*Le premier ministre a par ailleurs exprimé en novembre 2009 son intention de réformer la constitution polonaise dans l'objectif d'une parlementarisation du régime.*

**Les dirigeants :**

Président de la République: M. Bronislaw Komorowski, depuis le 4 juillet 2010.

Premier Ministre : M. Donald Tusk, depuis le 16 novembre 2007.

Durée des mandats : 5 ans pour le Président, 4 ans pour les députés, 4 ans pour les sénateurs.

**Données économiques en 2009**

**Principaux indicateurs par pays**

Indicateurs	Pologne	France
PIB (estimation 2009, base EUR)	310 Mds EUR	1 925 Mds EUR
PIB par habitant (2009)	8130 EUR	77,4%
Dette publique en % du PIB (2009)	51%	29 700 EUR
Taux de croissance (2009)	+1,7%	-2,2%
Taux d'inflation (avril 2010)	+2,7%	0,1%
Taux de chômage (avril 2010)	9,9%	9,1%

Source: Eurostat

**Situation économique et financière du pays**

Malgré un fort ralentissement de son économie, la Pologne est le seul Etat membre de l'Union européenne en 2009 à afficher une croissance positive de son PIB, de 1,7%. Celle-ci est notamment soutenue par sa forte demande intérieure.

Les finances publiques se sont cependant dégradées en 2009, le déficit public atteignant 7,1% du PIB contre 3,9%, en 2008. Il devrait être de 7,5% en 2010 selon le FMI.

La Pologne ambitionne de revenir à un déficit public en deçà de la limite de 3% du PIB en 2012, notamment en réformant la loi sur les finances publiques en profondeur.

La réforme de certains régimes de sécurité sociale et éventuellement des retraites, la création d'une agence centrale des achats, l'introduction d'un budget par objectifs fondés sur la performance sont autant de mesures mises en avant pour tenter de réduire la part des dépenses publiques, à hauteur de 40% du PIB.

L'adoption de l'euro est repoussée ; elle est éventuellement envisagée à l'horizon 2014-2015 mais dépend cependant du respect des critères de convergences et de la volonté du gouvernement en place d'adopter la monnaie unique.

La Pologne devrait profiter de la reprise, avec une perspective de croissance de l'ordre de 3% pour l'année 2010 selon la banque centrale de Pologne (la NBP).

Il est à noter que la Pologne est le premier bénéficiaire des fonds européens sur la période 2007-2013. La somme de 67,3 Mds EUR lui sera ainsi distribuée pour accompagner son rattrapage économique à travers le financement de projets dans différents secteurs clés, tels que le transport, l'énergie, la recherche et le développement les nouvelles technologies, l'environnement, etc.

*Pour plus d'informations veuillez contacter le pôle sectoriel de la mission économique-Ubifrance correspondant à votre activité.*

**La Pologne a mieux traversé la crise que la moyenne européenne en 2009**

Plusieurs facteurs expliquent la meilleure résistance de la Pologne face à la crise, notamment :

- une croissance équilibrée, une économie diversifiée, l'absence de véritable bulle ;
- un secteur bancaire sain (parts d'actifs toxiques détenus limités) et bénéficiaire sur 2009 ; le stock de crédits est par ailleurs limité représentant 40% du PIB;
- une moindre dépendance aux échanges extérieurs ; son taux d'ouverture commerciale est de 71% seulement, faible en comparaison des autres pays d'Europe centrale (la Slovaquie 148% ; la République Tchèque 131% ; la Hongrie 139%).
- l'attribution des fonds européens dont la consommation s'est accélérée en 2009 ; 38% des 63,7 Mds EUR alloués sont engagés fin décembre 2009.
- une dévaluation du zloty qui a supporté la compétitivité des produits polonais.
- un stimulus fiscal qui a soutenu la consommation des ménages à travers une baisse des taux d'impositions sur le revenu, une introduction de réductions d'impôts importantes pour les contribuables ayant des enfants.

### **Le commerce extérieur polonais**

#### ***Etat des lieux***

Les échanges extérieurs de la Pologne ont sensiblement diminué en 2009 (-16% en base annuelle). En base EUR, les importations, s'élevant à 105 Mds EUR en 2009, ont diminué de 26,3%, et les exportations, à 96,4 Mds EUR, de 17,1%. A titre de comparaison, en 2008 les exportations polonaises avaient crû de 12,5% et les importations de 15,7%. La baisse du volume des échanges extérieurs polonais s'accompagne d'un net rétablissement du solde commercial : le déficit, à 8,7 Mds EUR (soit 2,8% du PIB), a diminué de 59% par rapport à 2008.

La dépendance de la Pologne aux exportations est limitée, en effet les exportations représentent 40% du PIB (elles s'élèvent aux alentours de 80% pour les pays voisins - Slovaquie république tchèque, Hongrie).

<b><i>Importations polonaises en 2009 :</i></b>	105	Mds EUR
<b><i>Exportations polonaises en 2009 :</i></b>	96,4	Mds EUR

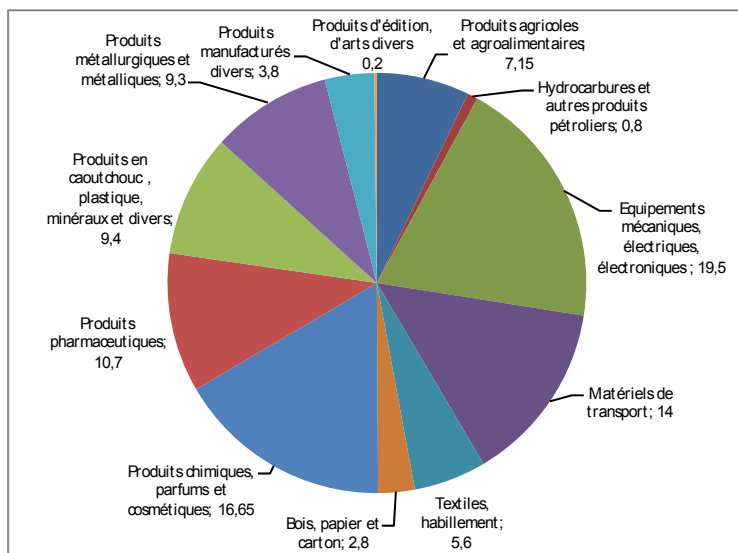
### **Les échanges commerciaux entre la France et la Pologne**

***Poids de la France dans les importations polonaises :*** 4,8%

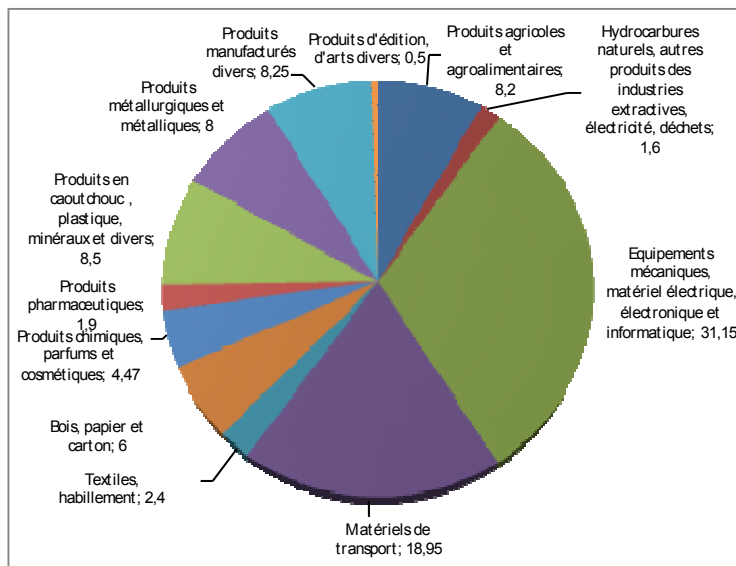
<b><i>Exportation française vers la Pologne en 2009:</i></b>	5,17	Mds EUR
<b><i>Importation française de la Pologne en 2009 :</i></b>	5,61	Mds EUR

En 2009, la Pologne a été le premier partenaire commercial de la France en Europe centrale avec environ 40% du total des exportations vers la zone. Elle a été notre 10<sup>ème</sup> client mondial (1,55% de nos exportations) et notre 11<sup>ème</sup> fournisseur (1,44% de nos importations). Les échanges commerciaux franco-polonais ont progressé de 19,1% en 2009 pour s'élever à 10,8 Mds EUR. La France a accusé un déficit commercial de 444 M EUR tandis qu'en 2008, elle avait réalisé un excédent de l'ordre de 238 M EUR. La détérioration du bilan des échanges franco-polonais résulte notamment de la dépréciation de la devise polonaise, de 23% en moyenne en 2009 (d'après la Banque centrale), ce qui a amélioré la compétitivité des exportations françaises mais a pénalisé les importations polonaises en provenance de France et de nos principaux concurrents de la zone euro qui ont tous vu leur part de marché diminuer (Allemagne, Italie, Pays-Bas, etc.). Malgré cela, en 2009 la France affiche une balance déficitaire face à la Pologne, la valeur de ses importations a dépassé celles de ses exportations.

**Exportations françaises vers la Pologne en pourcentage**



**Importations françaises depuis la Pologne en pourcentage**



Source : Douanes françaises

### **Le chômage**

Le taux de chômage, en baisse régulière depuis 2004, est reparti à la hausse passant de 9,5% en décembre 2008 à 10,8% en août, selon l'office statistique national (8,2% en juillet selon Eurostat qui retient la méthodologie de l'OIT). Ce taux qui s'élève à 13% au mois de février 2010 selon les statistiques nationales (9,1% selon Eurostat) amorce une baisse progressive.

### **L'inflation**

L'inflation reste l'une des plus fortes de l'Union européenne. Cependant elle a enregistré une légère baisse en 2009 (4% sur l'année contre 4,2% en 2008) qui se poursuit en 2010. Elle s'élève ainsi à 2,4% au mois d'avril 2010.

### ***Politiques fiscale et économique du pays***

#### **Réaction à la crise : pas de plan de relance, soutien à la consommation et aux investissements des PME, accélération des projets financés sur fonds européens, train de mesures sociales**

Un plan de stabilité et de soutien à la croissance a été adopté fin 2008, dont le montant est évalué par le gouvernement à 81 Mds PLN (18,4 Mds EUR), sans réel impact budgétaire. Pour l'essentiel, il prévoit des mesures fiscales devant stimuler la consommation, des mesures de soutien aux investissements des PME (fonds de garantie, avantages fiscaux, recapitalisation de la banque pour l'Economie Nationale équivalent de la Caisse des dépôts et consignations et d'Oséo) et une accélération des déboursements des fonds européens (assouplissement des procédures, augmentation des avances sur projets, accélération des projets d'infrastructures, augmentation de 10 à 20 Mds EUR des volumes de projets financés en 2009 sur les fonds européens). Il n'est pas question à ce jour de mise en œuvre de mesures de soutien sectorielles.

Un nouveau train de mesures a été adopté fin juillet. Il prévoit d'une part un assouplissement du code du travail pour les entreprises en difficulté. Celles qui ont enregistré une réduction de leur chiffre d'affaires d'au moins 25% sur 3 mois consécutifs après le 1<sup>er</sup> juillet 2008 pourront notamment bénéficier de mesures de flexibilité concernant le régime et les horaires du travail et d'aides publiques. En contrepartie, des mesures à caractère social sont prévues: un meilleur encadrement des contrats à durée déterminée avec une limitation de durée à 2 ans maximum, ainsi qu'un dispositif d'aide aux demandeurs d'emplois faisant face à des remboursements d'emprunts immobiliers.

La politique fiscale mise en place a apporté un stimulus contra-cyclique significatif. Il s'agit de mesures fiscales adoptées fin 2007, sans lien avec la crise, qui sont entrées en vigueur pour certaines d'entre elle dès 2008 ou début 2009 et ont produit leurs pleins effets durant la crise :

- maintien de diverses réductions d'impôts, dégageant un gain de pouvoir d'achat par rapport à 2007 de 25 Mds PLN (soit 6,5 Mds EUR), entrées en vigueur en 2008 et maintenues en 2009.
- réduction à deux tranches de taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, dégageant un gain en pouvoir d'achat de 10 Mds PLN, soit 2,6 Mds EUR, entrée en vigueur en 2009.

Au total, le coût de ces dépenses fiscales adoptées auparavant sans lien avec la crise, mais ayant produit leur plein effet durant la crise a été de 35 Mds PLN, soit 9,1 Mds EUR, environ 3% de PIB (estimation du Service Economique Régional).

#### **La baisse des taux directeurs est interrompue et la volatilité du zloty reste forte**

Les réserves de change en devises étrangères de la Pologne atteignent 52,17 Mds fin février 2010 EUR, en forte progression depuis un an environ, en raison de l'appréciation du PLN de 22% entre février 2006 et février 2010.

La zloty a connu une grande volatilité. La Banque centrale a soutenu son appréciation jusqu'en juillet 2008, avec un relèvement des taux (6% en juin 2008) dans le cadre de sa politique anti-inflationniste, puis une baisse des taux revenus à 3,5% en juin 2009, pour soutenir l'économie durant la crise, alors que l'inflation baissait et se rapprochait de la cible fixée par la banque centrale. Alors que l'économie

polonaise s'est véritablement distinguée par sa capacité de résistance, le PLN continue de varier au gré des aléas internationaux (impact de la crise récente de l'Euro), de concert avec les autres devises de la région. Le PLN s'est par la suite apprécié, et est revenu en fin d'année à son niveau d'il y a un an. Après s'être apprécié de 5% vis-à-vis de l'Euro jusqu'en avril, en mai il est revenu à son niveau de début d'année, subissant les effets de la crise grecque et de ses suites.

Par ailleurs une procédure pour déficit public excessif a été engagée contre la Pologne par l'Union européenne. La dégradation de ses finances publiques a eu pour conséquence une baisse de sa notation par Standard & Poors à A- début août 2009.

### **La Pologne compte sur les privatisations pour financer ses déficits**

Réticente pour l'instant à user de l'instrument fiscal, la Pologne prévoit des recettes supplémentaires, des privatisations pour financer ses déficits en 2010.

La Pologne cherche à limiter la croissance de sa dette publique qui approche du plafond légal de 55% du PIB, le gouvernement se fixe des objectifs élevés de recettes de privatisations pour financer ses déficits et limiter ses besoins de refinancement sur les marchés. Pourtant, en 2009, avec 7 Mds PLN, il n'a réalisé que 58% de son objectif, tandis que son déficit public va atteindre 6,3% du PIB. L'objectif de 25 Mds PLN de recettes de privatisation en 2010 apparaît dans ce contexte ambitieux, alors que le déficit budgétaire pourrait s'élever à 52 Mds PLN selon la LFI et le déficit public atteindre 7% du PIB. Les privatisations concerne des entreprises de différents secteurs : l'industrie agro-alimentaire, chimique, textile ; les services (finance, tourisme...) ; l'énergie, etc.

### **Accords politiques, juridiques et multilatéraux**

Parallèlement à sa politique de coopération avec les organisations politiques et militaires de l'Occident (admission comme observateur de l'UEO en 1993, admission à l'OTAN le 12 mars 1999), la Pologne est membre, ou entretient des liens étroits, avec de nombreuses institutions internationales à vocation économique.

La Pologne est membre de l'OMC depuis sa création en 1995 et est également membre de l'OCDE depuis 1996. Elle fait partie de l'Union Européenne depuis 2004.

*Source : Service économique de l'Ambassade de France*

## **Commerce extérieur**

### **Les secteurs porteurs**

L'économie polonaise est caractérisée par sa diversification qui lui a d'ailleurs permis de résister à la crise. Il n'y existe pas de secteur économique nettement dominant en Pologne, on remarque les secteurs suivants : l'intermédiation financière, les services de support (informatique, location d'équipements, les services immobiliers. En 2009, le ralentissement sensible de la construction dans le secteur de l'immobilier a été compensé par le lancement de grands projets d'infrastructures sur financements européens : en conséquence, le secteur du BTP a globalement pu résister.

### **L'EURO 2012**

L'organisation du championnat de football Euro 2012 ouvre des opportunités intéressantes dans de nombreux domaines : notamment les transports, le BTP, les nouvelles technologies, les télécommunications, l'hôtellerie, le tourisme.

*Source : Service économique de l'Ambassade de France*

## Les investissements

### Stocks d'IDE entrants en Pologne

Mds EUR	
<b>2004</b>	<b>10,2</b>
<b>2005</b>	<b>8,3</b>
<b>2006</b>	<b>15,8</b>
<b>2007</b>	<b>16,6</b>
<b>2008</b>	<b>11,1</b>
<b>2009</b>	<b>8,4</b>

Source : Banque Nationale, service économique régional

### La France, un investisseur majeur en Pologne

La France continue d'être un investisseur majeur sur le marché polonais, tant en flux annuels qu'en stock d'investissements. Les flux en provenance de France ont été en 2008 de 567 millions d'EUR, en baisse de 68% par rapport à 2007, ce qui a fait de la France le 5<sup>ème</sup> investisseur étranger en Pologne, derrière l'Allemagne (1,6 Md EUR), les Pays-Bas (1,6 Md EUR), le Luxembourg (1,3 Md EUR), la Suède (1,1 Md EUR). En stock et selon l'origine des flux, la France était, d'après les données officielles de la banque centrale, le 3<sup>ème</sup> investisseur étranger avec un montant de 12,5 Mds EUR, derrière les Pays-Bas (22 Mds EUR) et l'Allemagne (18,1 Mds EUR). On notera cependant que nombre d'investissements bénéficiant à des entreprises françaises transitent par des places financières étrangères (Luxembourg et Pays Bas surtout) et ne sont donc pas répertoriés dans les statistiques officielles comme français ; en tout état de cause, la France est dans le peloton de tête des investisseurs étrangers en Pologne, quel que soit le mode de calcul. Les investissements français induisent environ 200 000 emplois en Pologne.

Parmi les principaux projets français annoncés en 2008 et en 2009, on notera notamment le groupe Intermarché qui a annoncé un projet de construction de 44 nouveaux magasins pour 96 millions d'EUR. La société Unibail-Rodamco a acquis 2 centres commerciaux en Pologne (140 000 m<sup>2</sup>), dans le cadre du rachat du portefeuille de Simon Ivanhoe en Europe pour 715 millions d'EUR. En 2008, le groupe Carrefour a informé de la poursuite de son programme de développement pour 25 millions d'EUR. Le groupe E.Leclerc a acheté en 2009 à l'allemand Rewe son réseau supermarchés "Billa" pour un montant non révélé. Dans le secteur de l'énergie, la société Dalkia a annoncé en 2009 un plan quinquennal d'investissements en Pologne 650 millions d'EUR, et Alstom Power a lancé en 2009 la construction d'une fonderie d'équipements pour centrales énergétiques pour un montant total de 45 millions d'EUR. Lafarge a annoncé la construction d'un site de production de ciment écologique pour 10 millions d'EUR. Saint-Gobain a investi 38 millions d'EUR dans son site de Gliwice.

Source : Service économique de l'Ambassade de France

## Environnement des affaires et conseils pratiques

### *Les usages du pays*

#### **Horaires**

La Pologne se situe sur le fuseau horaire GMT+1, il n'y a pas de décalage horaire avec la France. Le pays présente deux horaires dans l'année : l'heure d'hiver et l'heure d'été.

### *Les pratiques commerciales du pays*

#### **Règlementations de base – ou référentiel à consulter**

Depuis la période de pré-adhésion de la Pologne à l'Union européenne et jusqu'à maintenant, la législation financière, commerciale et sociale polonaise a considérablement évolué et un important travail législatif a été effectué. En dix ans, la Pologne a ainsi revu l'intégralité de son cadre réglementaire concernant l'ensemble des activités économiques.

Les textes, déjà simplifiés et modernisés dès le début de la période de transition, l'ont encore été dans la perspective de l'adhésion du pays à l'Union européenne ; le droit polonais est aujourd'hui globalement harmonisé avec les règles communautaires.

#### **Règles de communication lors des contacts professionnels et personnels**

Il n'existe pas de différences culturelles majeures entre la France et la Pologne, et la pratique des affaires ne comporte pas beaucoup de spécificités. Cependant nous pouvons rappeler ici certaines caractéristiques.

La journée de travail commence généralement tôt en Pologne (8 heures ou plus tôt) et les Polonais préfèrent finir tôt.

La langue polonaise n'est pas facilement assimilable pour toute personne non familiarisée avec les langues slaves. La majeure partie des hommes d'affaires polonais parle cependant l'anglais et la langue n'est donc pas un réel obstacle. L'allemand est également largement pratiqué dans les régions occidentales du pays. Le russe est connu des générations plus âgées mais n'est pas volontiers parlé. Le français a rang de quatrième langue enseignée dans le système scolaire public polonais.

Les titres universitaires et la place dans la hiérarchie de l'entreprise ou de l'organisme considéré ont de l'importance en Pologne et l'on s'adresse volontiers aux personnes en les mentionnant.

La distance hiérarchique est forte en Pologne. Les employés polonais sont habitués au management autoritaire. Les Polonais s'attendent à ce que le chef prenne les décisions. Dans la culture polonaise, l'individualisme est une valeur précieuse. L'Histoire de la Pologne a permis à ses habitants de développer une capacité de créativité intellectuelle et de résolution des problèmes.

Par ailleurs il est estimé que 95 % de la population polonaise est chrétienne catholique. L'influence de la religion est ainsi prégnante dans la société et les décisions politiques.

## Pour approfondir avec UBIFRANCE

UBIFRANCE et les Missions Economiques vous proposent quatre gammes complètes de produits et services d'accompagnement pour vous aider à identifier les opportunités des marchés et à concrétiser vos projets de développement international, ainsi que le guide « **S'implanter en Pologne** » (édition 2010, publication en septembre) pour connaître l'environnement économique, juridique, fiscal et les spécificités inhérentes du pays avant d'y investir et de s'y implanter. Ce guide apporte des informations à forte thématique juridique synthétisées et présentées de manière opérationnelle aux entreprises et leurs salariés qui souhaitent s'établir en Pologne ainsi qu'à tous ceux qui s'intéressent à ce pays et à son marché.

- **Gamme Conseil** : pour obtenir la bonne information sur les marchés étrangers et bénéficier de l'expertise des spécialistes du réseau UBIFRANCE et les Missions Economiques.
- **Gamme Contact** : pour identifier vos contacts d'affaires et vous faire bénéficier de centaines d'actions de promotion à travers le monde.
- **Gamme Communication** : pour communiquer à l'étranger sur votre entreprise, vos produits et votre actualité.
- **Volontariat International en Entreprise (VIE)** : pour optimiser votre budget ressources humaines à l'international.

Retrouver le détail de nos produits sur : [www.ubifrance.fr](http://www.ubifrance.fr) et [www.ubifrance.fr/pologne/nos-bureaux-a-votre-service.html](http://www.ubifrance.fr/pologne/nos-bureaux-a-votre-service.html)

### Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Mission Economique-UBIFRANCE ou du Service Economique.

### Clause de non-responsabilité

La Mission Economique-UBIFRANCE ou le Service Economique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.



Auteur : Mission économique-UBIFRANCE de Varsovie

Adresse : ul. Piękna1, 00-477 Varsovie

Rédigée par : Emile CAVIGNEAUX  
Revue par : Michel LODOLO

Version originelle du 8 Juillet 2010

**CE DOCUMENT NE PEUT ETRE REVENDU.**